



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU MERCREDI 11 JANVIER 2023
SOUS la PRESIDENCE de Mme Claire ARESI,
Vice-Présidente du C.C.A.S.

Date de convocation : le 2 janvier 2023
Date d'affichage : le 20 janvier 2023

Présents : M. SPIZAK Pierrick, Mme Claire ARESI, Mme COUGUILLE Marie-Ange, M. NEY Bernard, M. Tsamime BABA-AHMED M. HILBERT Jean, M. Georges SERCECCHI, Mme Laurette TINTURIER, M. Rosario TESTA, TESTA Gilberte.

Absents excusés : M. GUILLOTIN Bruno, Mme MADACI Farah, BOUCHER Vincent

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES/8.2 AIDE SOCIALE
OBJET : BONS D'ACHATS AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION ADULTE
HANDICAPE -1ER ET 2EME SEMESTRE 2023
01-023-03

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE, l'attribution de bons d'achat aux personnes bénéficiaires d'une allocation adulte handicapé

DIT, que la valeur totale de ces bons sera de 118 € par foyer, suivant les critères de ressources définies ci-dessous :

	Personne seule	Deux personnes	Trois personnes	Quatre personnes	Cinq personnes	Montant attribué
Ressources inférieures ou égales à	956.65€	1 731.50€	2 209.83€	3 166€	3 644€	118 € (2 bons de 59 €)

- Etre bénéficiaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)
 - Résider depuis plus d'un an sur le territoire de la commune (locataire ou propriétaire)
- Tous les revenus du foyer devront être signalés et seront pris en considération.

Les personnes devront justifier de leur résidence à Villerupt depuis au moins un an.

Tous les revenus du foyer devront être signalés et seront pris en considération.

DIT, que la dépense sera imputée à L'ARTICLE – 6562 AIDES –

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Claire ARESI

